

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 juin 2020

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Claudine DIEL-GETTO, Alain SENESSE, Rémi BELBEZE, Geneviève TAILLEFER, Sébastien GOMARIZ, Céline ROMAN, Jean-Sébastien SANDOVAL, Marie-Christine ARDOUIN, Nathalie ROBERT, Carmen LUZ.

Absents excusés : M. André FALCOU (procuration Bérangère DUCLOS), M. Tommy TOLEDO (procuration Jacques FABRE).

Secrétaire de séance : Madame Geneviève TAILLEFER.

● **Constitution des commissions communales** :

Conformément à l'article L2121-22 du CGCT et considérant le PV de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection d'un maire et de quatre adjoints du 25/05/2020, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à former les différentes commissions municipales.

Le Conseil Municipal décide la constitution des commissions municipales ci-dessous avec Président de droit de toutes ces commissions M. Jacques FABRE, Maire

▶ **Commission des finances** :

Membre: Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Claudine DIEL-GETTO, Alain SENESSE, Sébastien GOMARIZ, Geneviève TAILLEFER.

▶ **Commission travaux, urbanisme, gestion des réseaux, cimetière sécurité** :

Vice Président : François GONZALEZ

Membres : Alain SENESSE, Rémi BELBEZE, Sébastien GOMARIZ, Jean-Sébastien SANDOVAL, André FALCOU, Tommy TOLEDO.

▶ **Commission vie associative, espace naturel, espace forestier** :

Vice Président : Alain SENESSE

Membres : Bérangère DUCLOS, Rémi BELBEZE, Sébastien GOMARIZ, André FALCOU, Marie-Christine ARDOUIN, Céline ROMAN.

▶ **Commission Ecole, jeunesse petite enfance, culture, cohésion sociale, animation, communication** :

Vice Présidente : Bérangère DUCLOS

Membres : Claudine-DIEL GETTO, Carmen LUZ, Céline ROMAN, Marie-Christine ARDOUIN, Nathalie ROBERT.

▶ **Commission urbanisme, amélioration patrimoine, environnement**:

Vice Présidente : Claudine DIEL-GETTO

Membres : Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Rémi BELBEZE, Geneviève TAILLEFER, Carmen LUZ.

■ **Commission Economie locale** :

Membres : Claudine DIEL-GETTO, François GONZALEZ, Rémi BELBEZE, Geneviève TAILLEFER, Nathalie ROBERT, Carmen LUZ.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **Commission d'Appel d'Offres :**

Vu les articles D 1411-3 à D 1411-5 et les articles L 1411-5, L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et Vu les dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics,

le Conseil Municipal a procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres des marchés publics. A l'unanimité des membres présents et représentés sont élus :

Président : Jacques FABRE -

Membres titulaires : Claudine DIEL-GETTO, Alain SENESSE, Marie-Christine ARDOUIN -

Membres suppléants : Jean-Sébastien SANDOVAL, Geneviève TAILLEFER, Nathalie ROBERT.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **Désignation des délégués aux organismes extérieurs :**

Conformément aux articles L 2121-22 et L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales , sont élus :

▶ Conseil de Territoire Carcassonne-Agglomération : Jaques FABRE et François GONZALEZ.

▶ Syndicat Intercommunal de Cylindrage (SIC) : Jacques FABRE et Jean-Sébastien SANDOVAL (titulaires) et Rémi BELBEZE et André FALCOU (suppléants).

▶ Syndicat du Collège : Jacques FABRE (titulaire) et Bérange DUCLOS (suppléante).

▶ Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) : Jacques FABRE (titulaire) et Alain SENESSE (suppléant).

▶ Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Piémont d'Alaric (SIVU) : Jacques FABRE.

▶ Agence Technique Départementale (ATD11) : Jacques FABRE (titulaire) et Geneviève TAILLEFER (suppléante).

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **Désignation correspondant défense :**

M. Alain SENESSE est désigné correspondant défense de la commune de Barbaïra.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **Délégation d'attribution au Maire :**

Vu les articles L 2121-9 à L 2121-34 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal donne délégation à M. Jacques FABRE, Maire pour

- l'exercice au nom de la commune du droit de préemption urbain,
- l'exercice au nom de la commune d'actions en justice ou de la défense de la commune dans les intentions intentées contre elle ,
- la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes :**

Considérant la population de Barbaïra au 1er janvier 2020, et considérant les différents articles du Code Général des Collectivités Territoriales fixant le cadre de l'attribution des indemnités aux Maire et Adjointes :

- pour le maire : 40,30 % de l'IB 1027 et pour les 4 adjointes : 10,70 % de l'IB 1027.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **Frais de mission des élus :**

Monsieur le Maire propose que dans le cadre d'ordre de mission, les frais d'hébergement, de restauration, de péage d'autoroute, de transport et de carburant soient remboursés aux élus sur production de justificatifs.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **Taux des taxes communales impôts locaux :**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes communales des impôts locaux pour 2020. Les taux appliqués seront donc identiques à ceux de 2019 :

TAXE FONCIERE BATI : 31,18

TAXE FONCIERE NON BATI : 83,18 .

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **Travaux forêt communale de Barbaira :**

▶ Travaux patrimoniaux 2020 (débroussaillage, entretien réseau desserte, abattage d'arbres).

▶ Dossier de demande de subvention : Dans le cadre de la reconstitution de la parcelle 10 de la forêt communale par le remplacement des peuplements dépérissant par des essences adaptées aux évolutions climatiques et aux phénomènes de sécheresse, un dossier de demande de subvention peut être déposé au titre du Plan de Développement Rural Languedoc-Roussillon.

L'Office National des Forêts est chargé de l'élaboration du projet et du montage du dossier de demande de subvention.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **Délégations de signature :**

▶ Aux quatre adjoints au maire : respectivement à chacun en ce qui concerne la commission municipale dont ils sont vice présidents et pour les affaires concernant les finances et la comptabilité communale et l'Etat-Civil.

▶ A la secrétaire de mairie : Etat-Civil, légalisation de signature, copie certifiée conforme et les bons de commande petites fournitures courantes.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A Barbaira le 05 juin 2020.

Le Maire,
J. FABRE.

